



LOT 1

**ACTE D'ENGAGEMENT
(A.E)**

MARCHE DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

POUVOIR ADJUDICATEUR

**VILLE DE CROSNE
35 avenue Jean Jaurès
91560 CROSNE**

Objet de la consultation

**FOURNITURE, LIVRAISON, INSTALLATION ET MAINTENANCE D'EQUIPEMENTS NUMERIQUES
POUR LES ECOLES ELEMENTAIRE DE LA COMMUNE DE CROSNE**

Lot 1 : Fourniture d'ENI, tableaux blancs et maintenance

Consultation N°2026-02-PA

**Le présent marché public ainsi que l'avis de publicité et les divers documents de consultation qui
le concernent sont soumis au Code de la Commande Publique.**

**Procédure adaptée établie en application des articles L.2123 -1 et R. 2123-1 du Code de la
Commande Publique**

SOMMAIRE

SOMMAIRE	Erreur ! Signet non défini.
ARTICLE 1 - IDENTIFIANT	Erreur ! Signet non défini.
ARTICLE 2 - OBJET DE L'ACTE D'ENGAGEMENT	Erreur ! Signet non défini.
2.1 Objet.....	Erreur ! Signet non défini.
2.2 Division en lots.....	Erreur ! Signet non défini.
ARTICLE 3 - PROCEDURE ET FORME	Erreur ! Signet non défini.
3.1 Procédure de passation	Erreur ! Signet non défini.
3.2 Forme du marché.....	Erreur ! Signet non défini.
3.3 Forme juridique.....	Erreur ! Signet non défini.
ARTICLE 4 - NOMENCLATURE (S)	Erreur ! Signet non défini.
ARTICLE 5- DURÉE DU MARCHÉ	Erreur ! Signet non défini.
ARTICLE 6 - ENGAGEMENT DU CONTRACTANT	Erreur ! Signet non défini.
ARTICLE 7 - VARIANTES, PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES, MODIFICATIONS DU MARCHÉ	Erreur ! Signet non défini.
7.1 Variantes.....	Erreur ! Signet non défini.
7.2 Prestation supplémentaire éventuelle.....	Erreur ! Signet non défini.
7.3 Clause de réexamen - Modification du marché	Erreur ! Signet non défini.
ARTICLE 8 - OFFRE DE PRIX	Erreur ! Signet non défini.
ARTICLE 9- DELAI DE LIVRAISON	7
ARTICLE 10 - SOUS-TRAITANCE	7
ARTICLE 11 - RÈGLEMENT DES COMPTES	7
1.1 Modalités de règlement.....	7
11.2 Compte ouvert au nom de :	7
11.3 Paiement des co-traitants	7
11.4 Avances	8
11.5 Acomptes et Décompte	8
ARTICLE 12 - DECLARATION	8
ARTICLE 13 - DÉLAI DE VALIDITÉ DE L'OFFRE	8
ARTICLE 14 - ACCEPTATION DE L'OFFRE	9
ARTICLE 15- NANTISSEMENT OU CESSION DE CRÉANCE	10

ARTICLE 1 - IDENTIFIANT

Désignation de la Personne Publique

Identification de l'acheteur

Ville de Crosne
Maire de Crosne
35 avenue Jean Jaurès
91560 CROSNE
Téléphone : 01 69 49 64 00

Nom, prénom, qualité du signataire du marché et personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R. 2191-59 du Code de la Commande Publique, auquel renvoie l'article R. 2391-28 du même code (nantissements ou cessions de créances) :

Monsieur Michaël DIAMIATI
Maire de Crosne

Comptable assignataire des paiements

Monsieur le chef du centre des Finances Publiques de BRUNOY

Les factures devront être adressées sur le « **Portail Chorus** ». La Ville de Crosne y est identifiée par son numéro **SIRET 21910191200018**

ARTICLE 2 - OBJET DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

2.1 Objet

Le présent marché a pour objet de remplacer les TNI des écoles élémentaires devenus obsolètes par des ENI, des tableaux blancs rabattables et de nouveaux PC pour les enseignants, afin et de moderniser et pérenniser les équipements pédagogiques et d'améliorer la qualité de l'enseignement grâce à des technologies performantes, interactives et adaptées aux usages du milieu scolaire.

Les descriptions de toutes les prestations du lot 1 sont indiquées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.).

Les informations administratives du lot 1 sont précisées au sein du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.).

2.2 Division en lots

Le marché est alloté de la façon suivante :

- ✚ Lot 1 Fourniture d'écrans numériques interactifs (ENI), livraison, installation, mise en service des ENI, des tableaux blancs, accessoires associés et maintenance.
- ✚ Lot 2 : Fourniture et livraison de PC portable pour les enseignants :

ARTICLE 3 - PROCEDURE ET FORME

3.1 Procédure de passation

Conformément aux articles L.2123 -1 et R. 2123-1 et R.2123-5 du Code de la Commande Publique, La procédure de passation utilisée est une procédure adaptée.

3.2 Forme du marché

Le marché fait l'objet d'un marché ordinaire

3.3 Forme juridique

Le marché sera attribué soit à une entreprise unique, soit à un groupement d'entreprises.

ARTICLE 4 - NOMENCLATURE (S)

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

CODE PRINCIPAL LOT 1	DESCRIPTION
Tableaux électroniques	48813100
Complémentaire	
Services d'installation de matériel informatique	50312000
Maintenance et réparation de matériel informatique	50312000

ARTICLE 5- DURÉE DU MARCHÉ

Le marché prend effet dès la notification du marché. Le lot **1** est conclu pour une **durée de 36 mois, uniquement pour la maintenance préventive et curative** des ENI neufs et des ENI existants ainsi que de la mise à jour des logiciels.

La fourniture et l'installation des fournitures sont des prestations réalisées selon le délai précisé par le titulaire à l'acte d'engagement et validé par la commune.

ARTICLE 6 - ENGAGEMENT DU CONTRACTANT

Contractant

Signataire

Nom : DESTRUEL
Prénom : Bertrand
Qualité : PDG

- ☐ Signant pour mon propre compte
☒ Signant pour le compte de la société

Et

- ☒ Agissant en tant que prestataire unique
☐ Agissant en tant que membre du groupement défini ci-après

☐ Solidaire ☐ Conjoint

Prestataire individuel ou mandataire du groupement

Raison sociale : VIDEO SYNERGIE SAS
Adresse : 9 rue du Grand Dôme
Villebon sur Yvette

Code postal :	91140
Bureau distributeur :	
Téléphone :	01 69 59 26 26
Fax :	01 69 59 26 27
Courriel :	info@videosynergie.com
<u>Adresse courriel de secours</u>	jerome.denis@videosynergie.com
Numéro SIRET :	349 264 804 00049
Numéro au registre du commerce :	349 264 804 RCS Evry
Ou au répertoire des métiers :	
Code NAF/APE :	47.43Z

L'adresse mail qui sera utilisée sera celle que vous avez enregistrée pour accéder à plate-forme synapse.. Elle doit être consultée quotidiennement et valide.

Le candidat est-il (1):

- ☐ Micro-entreprise
☒ PME
☐ ETI
☐ GE

(1)Micro-entreprise (M-E) = effectif ≤10 salariés et CA ≤ à 2 M€ / PME = effectif < à 250 personnes et CA ≤ à 50 M€ - ETI (entreprise de taille intermédiaire) = effectif < à 5000 salariés et CA ≤ à 1 500 M€ -GE (grande entreprise) = toutes les autres entreprises.

<u>En cas de groupement, cotraitant n°1</u> Raison sociale : Adresse : Code postal : Bureau distributeur : Téléphone : Fax : Courriel : Numéro SIRET : N° Registre commerce : N° Répertoire des Métiers : Code NAF/APE :	<u>Cotraitant n°3</u> Raison sociale : Adresse : Code postal : Bureau distributeur : Téléphone : Fax : Courriel : Numéro SIRET : N° Registre commerce : N° Répertoire des Métiers : Code NAF/APE :
<u>Cotraitant n°2</u> Raison sociale : Adresse : Code postal : Bureau distributeur : Téléphone : Fax : Courriel : Numéro SIRET : N° Registre commerce : N° Répertoire des Métiers : Code NAF/APE :	<u>Cotraitant n°4</u> Raison sociale : Adresse : Code postal : Bureau distributeur : Téléphone : Fax : Courriel : Numéro SIRET : N° Registre commerce : N° Répertoire des Métiers : Code NAF/APE :

En cas d'attribution à un groupement, aucune forme juridique particulière ne sera exigée.

ARTICLE 7 - VARIANTES, PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES, MODIFICATIONS DU MARCHE

7.1 Variantes

La présentation de variantes à l'initiative du soumissionnaire n'est pas autorisée. Aucune variante n'est prévue par le pouvoir adjudicateur.

7.2 Prestation supplémentaire éventuelle

Le marché ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle facultative ou obligatoire.

7.3 Clause de réexamen - Modification du marché

Il est prévu que le marché peut être modifié, dans le respect des dispositions des articles R. 2194-1 à R. 2194-9 du Code de la Commande Publique. (Les conditions sont indiquées à l'article 2.5 du CCAP).

Toute modification survenant pendant l'exécution du présent marché ne sera effective qu'après la signature d'un avenant entre les parties.

ARTICLE 8 - OFFRE DE PRIX

Les prix du lot n°1, relatifs à la fourniture d'écrans numériques interactifs (ENI), de tableaux blancs, accessoires associé, le logiciel, la livraison, l'installation ainsi que la mise en service, **sont fermes et définitives**.

Les prix du lot n°1, relatifs à la maintenance préventive annuelle (figurant à la DPGF) et à la maintenance corrective hors forfait (figurant au BPU) sont **fermes et non révisables pendant toute la durée du marché, soit 36 mois**.

Les prix sont réputés établis sur la base des conditions économiques en vigueur au **mois de remise de l'offre** par le titulaire, appelé « **mois zéro** ».

 **La fourniture et les prestations de service sont conclues pour un montant global et forfaitaire de :**

Montant HT	Montant TVA (Taux de%)	Prix TTC
63 225,41 €	12 645,08 €	75 870,49 €

Report du montant TTC en toutes lettres :

Soixante-quinze mille huit cent soixante-dix euros et quarante-neuf cents

 **La maintenance préventive est conclue pour un montant global et forfaitaire annuelle de :**

Montant HT	Montant TVA (Taux de 20%)	Prix TTC
1 035,59 €	207,12 €	1 242,71 €

Report du montant TTC en toutes lettres :

Mille deux cent quarante-deux euros et soixante-et-onze cents

ARTICLE 9- DELAI DE LIVRAISON

Le titulaire **s'engage** sur un délai de livraison des fournitures de 3 jours/semaine à compter de la réception du bon de commande.

ARTICLE 10 - SOUS-TRAITANCE

Conformément à l'article L.2193.-1 du Code de la Commande Publique la sous-traitance s'applique uniquement aux marchés de travaux, aux marchés de services et aux marchés de fournitures comportant des services ou des travaux de pose ou d'installation.

Les fournitures ne peuvent pas faire l'objet de sous-traitance. Néanmoins le titulaire peut faire appel à des fournisseurs et sous-traiter les services connexes à la fourniture.

ARTICLE 11 - RÈGLEMENT DES COMPTES

1.1 Modalités de règlement

La ville de Crosne se libérera des sommes en euros dues au titre du marché en faisant porter le montant au crédit du compte ci-après. Le mandat administratif des factures interviendra dans le délai conforme à la réglementation en vigueur à compter de la remise des factures.

11.2 Compte ouvert au nom de :

(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.)

Ouvert au nom	VIDEO SYNERGIE SAS
Code Banque	10278
Code Guichet	06398
N° de compte	00021098945
Clé RIB	58
Domiciliation	CCM VERSAILLES VAL DE GALLY

11.3 Paiement des co-traitants

En dérogation à l'article 12.1.2 CCAG-FCS si le groupement est solidaire, les membres du groupement pourront être payés de manière individualisée en vertu de la répartition que le candidat joint en annexe de l'acte d'engagement.

Compte (s) à créditer :

(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.)

Ouvert au nom	
Code Banque	
Code Guichet	
N° de compte	
Clé RIB	
Domiciliation	

11.4 Avances

Sans objet.

11.5 Acomptes et Décompte

Sans objet.

Envoyé en préfecture le 19/06/2026

Reçu en préfecture le 19/06/2026

Publié le 19/06/2026

ID : 091-219101912-20260617-2026_25D2-AR

ARTICLE 12 - DECLARATION

J'affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie, aux torts exclusifs de l'entreprise pour laquelle j'interviens, que ladite entreprise ne fait pas l'objet d'interdiction de concourir et qu'elle a satisfait à l'ensemble de ses obligations fiscales et sociales au 31 décembre 2025 et qu'elle satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L.5212-1 à L.52.12-11 du Code du Travail.

Le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L.620-3, L.143-5 du Code du Travail, ou règles d'effet équivalent pour les candidats étrangers.

À REMPLIR IMPERATIVEMENT

Redressement judiciaire en cours :

Si oui, fournir la copie des jugements

☐ OUI ☒ NON

Emploi de travailleurs étrangers ou détachés pour l'exécution du marché : ☐ OUI ☒ NON

Si oui, produire les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du Code du Travail

ARTICLE 13 - DÉLAI DE VALIDITÉ DE L'OFFRE

Le présent engagement ne vaut que si l'acceptation de l'offre est notifiée dans un délai de **120** jours à compter de la date limite de remise de l'offre prévue par le règlement de consultation.

Fait en un exemplaire original, à Villebon sur Yvette

Le 03 avril 2026

(Cachet et signature du candidat)

VIDEO SYNERGIE

9, rue du Grand Dôme

91956 Villebon-sur-Yvette Cedex

Tél. : 01 69 59 26 26 / Fax : 01 69 59 26 27

Siret : 349 264 804 00031 - APE : 7729 7

ARTICLE 14 - ACCEPTATION DE L'OFFRE

La présente offre est acceptée pour valoir acte d'engagement.

A Crosne, le

ARTICLE 15- NANTISSEMENT OU CESSION DE CRÉANCE

Le montant maximal de la créance que je pourrai (nous pourrons) présenter en nantissement est de euros TVA incluse.

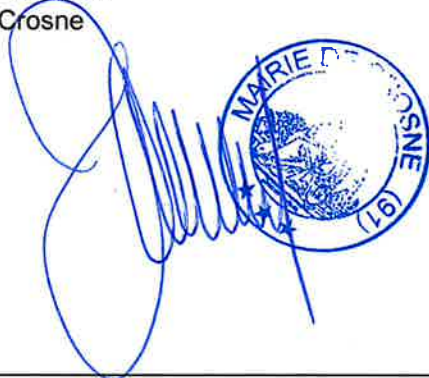
Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou au bénéficiaire de la cession ou du nantissement de droit commun.

A Crosne le

Michaël DIAMIATI
Maire de Crosne

Le Pouvoir Adjudicateur,

Michaël DIAMIATI
Maire de Crosne





LOT 1

FOURNITURE ET INSTALLATION

DPGF :

École élémentaire BRASSENS 14 ENI et 14 tableaux blancs à volets rabattables

École élémentaire CURIE 10 ENI + 10 tableaux blancs à volets rabattables

POSTE N°	DESCRIPTION DES PRESTATIONS	PRIX unitaire H.T	QUANTITE	PRIX TOTAL HT	T.V.A	MONTANT TOTAL (T.T.C)
1	Le forfait inclus par ENI : la livraison ainsi que celle du logiciel pédagogique, l'installation de tous les accessoires nécessaires : la fixation du support mural, bras et accessoires, le pack de raccordement (électrique et réseau), la mise en service et le paramétrage d'un ENI	1649	24	39576	7915	47491.20
2	Livraison et l'installation d'un tableau blanc à volets rabattables	890	24	21360	4272	25632
3	Installation et paramétrage du logiciel pédagogique sur les PC des enseignants.	5.88	22	129.41	25.88	155.29
4	Dépose des équipements existants et recyclage	90	24	2160	432	2592
5	MONTANT GLOBAL			63225.41	12645.08	75870.49

VIDEO SYNERGIE
9, rue du Général Dôme
93466 Villichy Cedex
Tel : 01 69 59 76 27
Site : 01 69 59 76 27

Date, cachet et signature Le 03 avril 2026

2026-02-PA – Lot 1 – DPGF Fourniture et installation

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le 19/06/2026
ID : 091-219101912-20260617-2026_25D2-AR



Envoyé en préfecture le 19/06/2026

Reçu en préfecture le 19/06/2026

Publié le 19/06/2026

ID : 091-219101912-20260617-2026_25D2-AR





LOT 1
MAINTENANCE CORRECTIVE

B.P.U

DESIGNATION DES PRESTATIONS	UNITE	PRIX HT	T.V.A	MONTANT T.T.C
Déplacement technicien sur site (1h incluse)	Forfait	45	20%	64.29
Main-d'œuvre (diagnostic + réparation)	Heure	35	20%	50
Intervention logicielle / re paramétrage	Heure	30	20%	42.86

La maintenance corrective prendra effet à l'issu de la garantie constructeur (voir article 4.3 du CCTP

GTR (Garantie Temps de Rétablissement) : 8 heures maximum

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le 19/06/2026
ID : 091-219101912-20260617-2026_25D2-AR

Le Maire de Crosne
Nicolas P. (91)
MAIRIE DE CROSNE (91)

Envoyé en préfecture le 19/06/2026

Reçu en préfecture le 19/06/2026

Publié le 19/06/2026

ID : 091-219101912-20260617-2026_25D2-AR





LOT 1

MAINTENANCE PREVENTIVE ANNUELLE

D.P.G.F

*DESIGNATION DES PRESTATIONS	UNITE	PRIX UNITAIRE HT	*QUANTITE	MONTANT HT	T.VA	MONTANT T.T.C
Forfait par ENI : Visite annuelle de maintenance préventive (contrôle, nettoyage, tests de fonctionnement, mises à jour si nécessaires), vérification des connexions, câbles et supports	Forfait	35.71	29	1035.59	20%	1242.71
Rapport d'intervention annuel	Inclus					

***Le détail de la maintenance préventive est détaillé à l'article 4.1 du CCTP**

***Les quantités concernent les ENI neufs de l'école Curie, ceux de l'école Brassens ainsi que les 5 existants**

Date, cachet et signature : Le 03 avril 2026

VIDEO SYNERGIE
9, rue du Grand Dôme
91956 Villebon-sur-Yvette Cedex
Tél. : 01 69 59 26 16 Fax : 01 69 59 26 27
Siret : 349 74 804 00031 - APE : 7729 7

Le Maire de Crosne



Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le 19/06/2026
ID : 091-219101912-20260617-2026_25D2-AR

Envoyé en préfecture le 19/06/2026

Reçu en préfecture le 19/06/2026

Publié le 19/06/2026

ID : 091-219101912-20260617-2026_25D2-AR

